

Informations médicales avant la réalisation d'une coloscopie

La coloscopie est une exploration visuelle, qui sert à mettre en évidence des lésions du côlon. Elle permet de déterminer l'origine de vos symptômes et est utile au dépistage du cancer ou des polypes du côlon.

Les médecins du service où vous séjournerez et les médecins du service de gastro-entérologie sont à votre disposition pour tout renseignement ou précision que vous souhaiteriez obtenir.

Pourquoi choisir la coloscopie ?

C'est actuellement l'examen de référence pour mettre en évidence d'éventuelles lésions du côlon. Elle permet également de réaliser des biopsies (prélèvements de fragments de tissu pour examen au microscope) ou parfois de les enlever (polypes, ...).

Comment enlève-t-on les polypes ?

Les polypes ont un peu la forme de champignons. Certains peuvent se transformer en cancer. Lorsque leur taille et leur implantation sur la paroi intestinale le permettent, les polypes peuvent être enlevés lors d'une coloscopie. On utilise le plus souvent le bistouri électrique, qui permet de sectionner ou de coaguler les polypes. Dans certains cas, on utilise les rayons laser pour les détruire.

Parfois, il sera nécessaire de faire une nouvelle coloscopie pour compléter le traitement ou après avoir discuté des alternatives thérapeutiques (chirurgie,...).

Comment se préparer pour la coloscopie ?

Il faut être à jeun strict : sans boire, à l'exception du liquide de préparation intestinale suivant les directives données, ni manger ni fumer, 8 heures avant l'examen. Le côlon doit être parfaitement propre, pour permettre un examen précis et réaliser les gestes thérapeutiques utiles. Pour cela, vous devez ingérer un liquide de lavage intestinal avant l'examen. Veuillez suivre à la lettre les instructions qui vous seront données pour cette préparation.

Malgré des consignes bien suivies, la préparation peut parfois s'avérer insuffisante et faire renoncer à la poursuite de l'examen. Celui-ci pourra alors être reprogrammé ou complété par un examen radiologique.

Si vous devez prendre des médicaments, leurs effets peuvent être modifiés par le lavage intestinal. ceci concerne également la pilule contraceptive.

Comment va se dérouler votre coloscopie ?

Pour améliorer la tolérance de l'examen, une anesthésie générale est souvent proposée et programmée. Il est de la compétence du médecin anesthésiste de répondre à vos questions relatives à sa spécialité.

Il vous sera demandé de rester hospitalisé(e) quelques heures dans les suites de l'examen pour surveillance.

Si vous choisissez de subir la coloscopie sans anesthésie, il sera peut-être nécessaire que le médecin administre un calmant et/ou spasmolytique par voie intraveineuse. Pour votre sécurité, les pulsations et la saturation en oxygène (oxygénation du sang) sont suivies en continu pendant l'examen.

Si vous avez reçu avant ou pendant l'examen du Dormicum (calmant), vous ne pouvez pas conduire de véhicule ni commander de machines pendant au moins 12 heures.

Quelles complications peuvent survenir pendant l'examen et lors du traitement ?

Tout acte médical, investigation, exploration, intervention sur le corps humain, même conduit dans des conditions de compétence et de sécurité conformes aux données actuelles de la science et de la réglementation en vigueur, recèle un risque de complications.

Les complications de la coloscopie sont rares :

- La perforation de la paroi intestinale, peut rendre une opération nécessaire (avec ses propres risques).
- L'hémorragie peut exceptionnellement nécessiter une intervention chirurgicale. Des transfusions de sang ou dérivés sanguins peuvent être nécessaires.
- D'autres complications sont possibles mais restent exceptionnelles, telles que les troubles cardio-vasculaires et respiratoires, les infections.

Ces complications peuvent être favorisées par vos antécédents médico-chirurgicaux ou par la prise de certains traitements.

Toutes ces complications apparaissent le plus souvent lors de la coloscopie mais peuvent également se révéler quelques jours après l'examen (douleurs abdominales, sang rouge dans les selles, fièvre, frissons...). Il est alors très important de contacter immédiatement le médecin et/ou l'anesthésiste qui se sont occupés de vous ou un de leurs collègues au numéro de téléphone suivant : **081. 20 91 11.**

En cas d'impossibilité de prendre contact avec eux, il est conseillé de se présenter au Service des Urgences de la Clinique Saint-Luc.

Quelle alternative ?

D'autres examens sont possibles (radiographie du côlon par lavement baryté, coloscopie virtuelle). Il ne permettent cependant pas de prélever des échantillons et/ou de traiter d'éventuelles lésions (polypes,...).

Et en cas de refus ?

Si l'examen que votre médecin a proposé n'est pas réalisé, cela peut avoir des conséquences néfastes car une lésion actuellement curable par des médicaments, par un traitement endoscopique ou par une opération, risque de ne pas être découverte.